

<p style="text-align: center;">Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p style="text-align: center;">Lundi 16 décembre 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2024 DATE D’AFFICHAGE : 7 décembre 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 13 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
--	--

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 16 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Delphine JOFFRAUD), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN (ayant pouvoir de vote au nom de Mme Estelle Hervy), Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Bernadette BROUSSEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mesdames Bernadette BROUSSEAU, Delphine JOFFRAUD, Estelle HERVY et Chantal LEYE,

Absents : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER

Pouvoirs : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Madame Bernadette BROUSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU, Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

RAPPORT D’ACTIVITES 2023 DE LA COLLECTE ET D’ELIMINATION DES DECHETS

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l’environnement mettant l’accent sur la transparence et l’information des usagers et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 définissant le contenu minimal du rapport annuel, il est proposé, par CAP Atlantique, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets de la Communauté d’Agglomération pour l’année 2023 sur la base du guide de mise en œuvre de l’ADEME.

Ce rapport, exposant des indicateurs techniques et financiers, contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de collecte et d’élimination des déchets s’exécute.

Il a été présenté à la commission « Gestion des Services Urbains » de Cap Atlantique le 12 septembre 2024 et au conseil communautaire le 26 septembre 2024.

Pièce jointe : rapport annuel 2023 synthétique sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Reçu au contrôle de légalité
le 17/12/2024
Publié ou notifié
le 18/12/2024
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

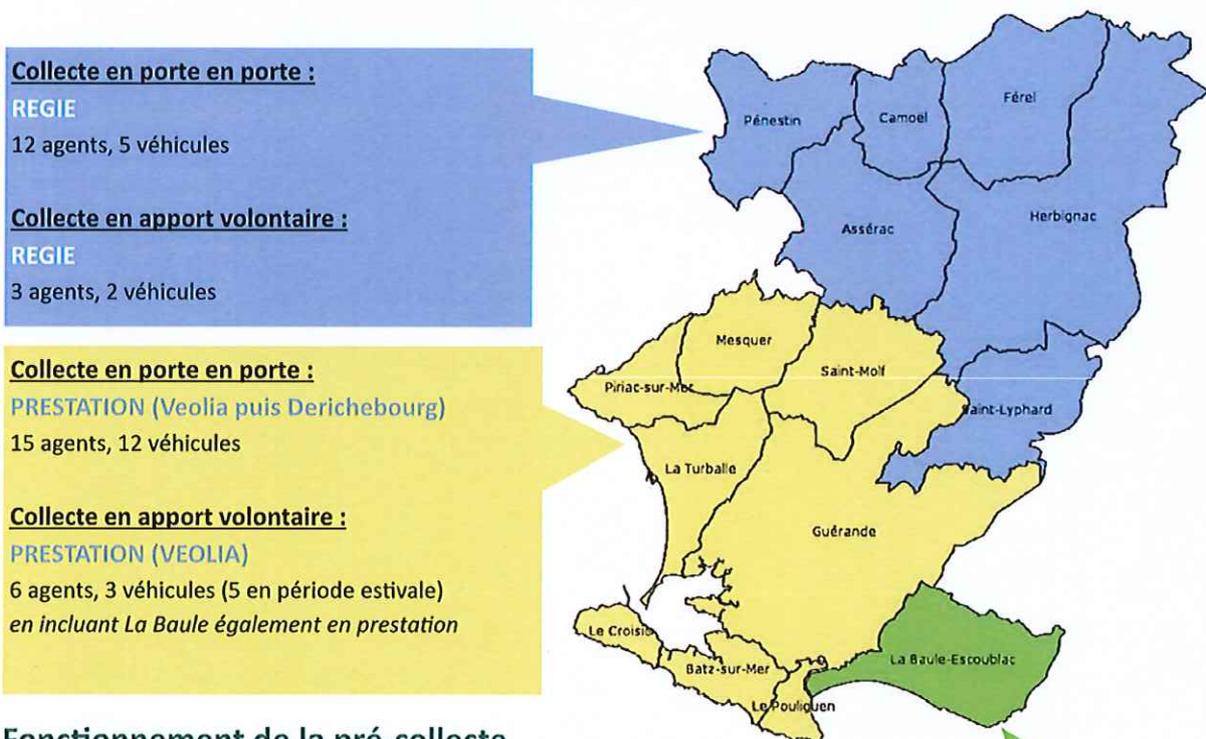
hors déchèterie

Organisation mise en place

Fonctionnement de la collecte

Sur le territoire de l'Agglo, la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables s'effectue, soit en régie par les agents de la collectivité, soit par un prestataire privé.

La carte et la légende ci-dessous illustrent le fonctionnement de la collecte :



Fonctionnement de la pré-collecte

- **Collecte des ordures ménagères :**

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte-à-porte (bacs à couvercles verts) et en apport volontaire (conteneurs).

- **Collecte des déchets recyclables :**

- Les multi-matériaux (emballages et papiers) sont collectés en porte-à-porte (bacs à couvercles jaunes) et en apport volontaire (conteneurs).
- Le verre est exclusivement collecté en apport volontaire.
- Les cartons peuvent être collectés en apport volontaire sur certains secteurs, en complément de la collecte en déchèterie.

- **Collecte en porte en porte :**

REGIE
18 agents, 10 véhicules

- **Collecte en apport volontaire :**

PRESTATION (VEOLIA)
6 agents, 3 véhicules (5 en période estivale) en incluant les 8 autres communes également en prestation

Bilan 2023 :
comparaison 2022

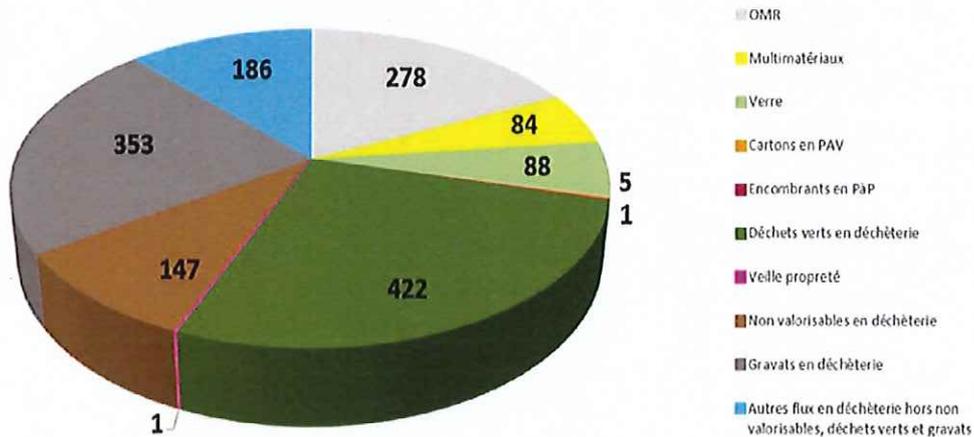
L'année 2023 est marquée par les tendances suivantes:

- ↘ Déchets verts et gravats en déchèterie
- ↘ Encombrants en porte-à-porte
- ↗ Carton et ↘ Verre en point d'apport volontaire
- ↘ Veille propreté
- Autres flux stables, les OMR continuant à baisser

Au total : - 5%

TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX EN 2023 et évolution par rapport à 2022 et 2010	Tonnage 2023	Evolution 2022	Evolution 2010
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) (porte-à-porte et apport volontaire)	21 086	-2%	- 24,6%
Multi-matériaux = emballages et papiers (porte-à-porte et apport volontaire)	6 363	2%	+ 46,9%
Verre (apport volontaire)	6 685	-3%	+ 35,3%
Carton (apport volontaire)	360	7%	/
Encombrants (porte-à-porte)	85	-17%	- 30,5%
Non valorisables = encombrants / tout-venants (déchèterie)	10 802	-1%	+ 62,1%
Déchets verts (déchèterie et plateforme)	31 965	-5%	+ 64,5%
Gravats (déchèterie)	20 204	-14%	+ 53,9%
Autres flux (déchèterie)	12 578	1%	+ 94,1%
Veille propreté = dépôts sauvages aux abords des conteneurs d'apport volontaire	81	-6%	- 23,2%
TOTAL	110 208	-5%	+ 32,5%

RATIO DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2023 EN KG/HAB. (SELON LA POPULATION MUNICIPALE INSEE DE 2020 VALABLE EN 2023)



Tonnage traité

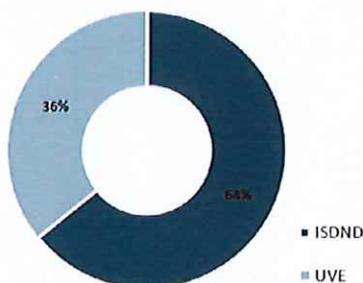
Les ordures ménagères collectées sur le territoire de l'Agglo sont traitées sur les sites de SECHE/ ALCEA de deux façons différentes :

- par enfouissement au sein de l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) située à Changé dans le département de la Mayenne (53) ;
- par incinération au sein de l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) située à Nantes dans le département de La Loire Atlantique (44)



ISDND de Changé (53)

Répartition du tonnage d'ordures ménagères selon le mode de traitement :



UVE de Nantes (44)

=> La part de déchets valorisés continue à augmenter significativement : 10% en 2021, 29% en 2022 (avec un changement de prestataire) puis 36% en 2023.

=> Ainsi le volume enfoui a diminué de 13% par rapport à 2022 (ce sont 2 074 tonnes de moins)

Principaux coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES :

COLLECTE



143 € HT / tonne

136 € HT / tonne en 2021

TRANSFERT / TRANSPORT



41 € HT / tonne

40 € HT / tonne en 2021

TRAITEMENT



173 € HT / tonne

151 € HT / tonne en 2021

(+150% en 2 ans)

A cela, s'ajoutent les coûts de pré-collecte (achat et maintenance des bacs et des conteneurs d'apport volontaire) et de gestion (nettoyage des abords des conteneurs d'apport volontaire et charges de structure).

Au final, le coût de gestion s'élève à **9 251 372 € TTC** ce qui représente **439 € / tonne** et **122 € / habitant**.

Focus sur le contenu de nos poubelles:



D'après la campagne de caractérisation des ordures ménagères réalisée en 2022, seulement un tiers du contenu des bacs à couvercle vert se trouvent au bon endroit.

Le reste de ce qui est jeté dans les OMR est composé de :

- ➔ 7 % de produits alimentaires non consommés,
- ➔ 30% de déchets compostables,
- ➔ 26% d'emballages et papiers pouvant être triés dans le bac à couvercle jaune,
- ➔ 4% d'autres déchets recyclables (textiles, déchets dangereux ou électriques...)

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Tonnage collecté

Les ordures ménagères résiduelles sont constituées des tonnages suivants :



=> En 2023, 21 085 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit une baisse de 1,7 % par rapport à 2022.

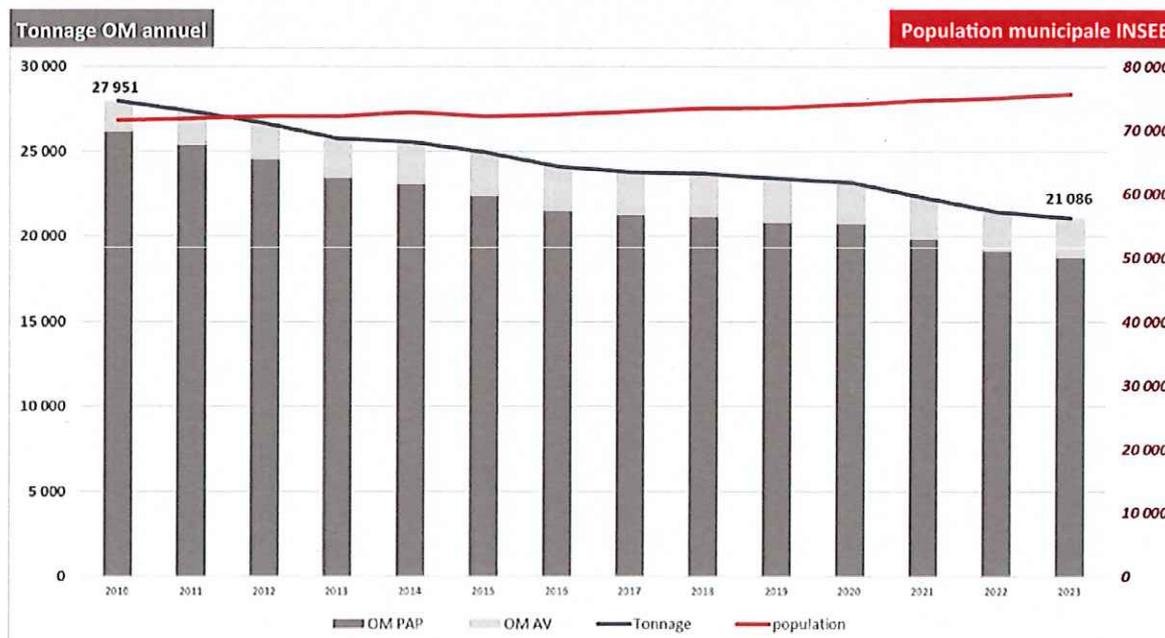


=> Cela équivaut au volume de plus de 17 piscines olympiques (de 2m de profondeur)

=> Cela représente une moyenne de 278 kg / habitant (population municipale INSEE de 75 716 habitants) ou 187 kg / habitant (population DGF - Dotation Globale de Fonctionnement - de 112 751 habitants).

=> La comparaison du tonnage d'ordures ménagères collecté en 2023 par rapport à celui de 2010 indique une diminution de 24,6 % malgré une augmentation de la population de 5,7 %.

Le graphique ci-dessous met en parallèle l'évolution du tonnage d'ordures ménagères collecté en porte-à-porte (OM PAP) et en apport volontaire (OM AV) avec l'évolution de la population municipale INSEE :



Synthèse financière

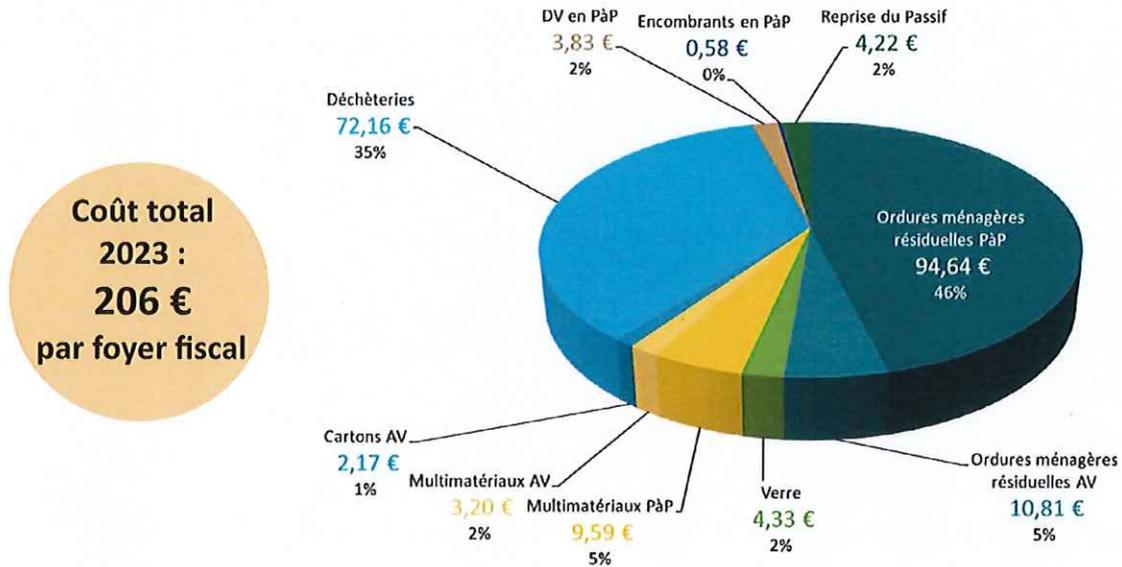
Coût aidé HT / tonne : 191 €

Coût médian aidé des collectivités touristiques
Françaises = 250 € HT / tonne *

Coût aidé HT / habitant : 216 €

Coût médian aidé des collectivités touristiques
françaises = 179 € HT / habitant *

* Données SINOE 2022-23 Le secteur ci-dessous présente le coût par foyer pour chaque flux en € HT ainsi que



Trier, quels impacts économiques ?

Collecte sélective = tri au domicile

Aucun tri au domicile = 100 % OMr


13 464 tonnes triées
À 116,23 € TTC / tonne

+


21 086 tonnes
À 438,74 € TTC / tonne

<


34 550 tonnes
À 438,74 € TTC / tonne

Soit 10 816 251 € TTC

Soit 15 158 467 € TTC

Tri en déchèterie

Aucun tri en déchèterie = 100 % tout venant


61 991 tonnes triées
À 52,52 € TTC / tonne

+


10 802 tonnes
À 255,23 € TTC / tonne

<


72 793 tonnes
À 255,23 € TTC / tonne

Soit 6 013 019 € TTC

Soit 18 578 743 € TTC

16 829 270 € TTC

33 737 210 € TTC